



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE GRASSE

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Grasse

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n° F -093-17-P-0021 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Grasse n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 12 septembre au 14 octobre 2022 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), bâtiment 24 bis, 57, Bd Pierre Sépard à Grasse, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 23 novembre 2021, M. Maurice LESECQ (responsable sûreté groupe Michelin en charge des affaires réservées et des relations avec les services de l'État en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Grasse	12 septembre 2022	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Service urbanisme de la CAPG - bâtiment 24 bis 57, Bd Pierre Sépard
Grasse	27 septembre 2022	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Service urbanisme de la CAPG - bâtiment 24 bis 57, Bd Pierre Sépard
Grasse	5 octobre 2022	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Service urbanisme de la CAPG - bâtiment 24 bis 57, Bd Pierre Sépard
Grasse	14 octobre 2022	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Service urbanisme de la CAPG - bâtiment 24 bis 57, Bd Pierre Sépard

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques  
147 boulevard du Mercantour  
06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la CAPG, bâtiment 24 bis, 57, Bd Pierre Sépard à Grasse, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-grasse>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante:

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique  
relative au projet de PPR d'inondations de la commune de Grasse.  
Service urbanisme de la CAPG, bâtiment 24 bis, 57, Bd Pierre Sépard  
06130 Grasse

ou par email à l'adresse suivante : [ppri-grasse@registredemat.fr](mailto:ppri-grasse@registredemat.fr)

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la CAPG, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, au service urbanisme de la CAPG, bâtiment 24 bis, 57, Bd Pierre Sépard à Grasse.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Grasse pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse:

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>